

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, a adopté le règlement suivant :

**1405-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 409 305 \$ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES RUES DE BEAUSÉJOUR ET DE HERMITAGE**

La Municipalité a reçu le 26 janvier 2024, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1405-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5 février 2024.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe